



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept-juin à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Renaud SAINT, Alain VEYRONNET

Absents excusés :

John POIRREE ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS
Catherine LOUISET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE
Francine LANSSADE ayant donné pouvoir à Fabien GRAS
Mathilde LERONDEL ayant donné pouvoir à Sylvain GODU
Paquita ROBITAILLE ayant donné pouvoir à Alain VEYRONNET
Renaud SAINT ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du dernier PV du conseil municipal du 4 avril 2024](#)

M. le Maire indique que tout le monde a reçu le projet de Procès-verbal en date du 18 avril 2024. Aucune remarque n'a été faite suite à cet envoi.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à faire sur le contenu de ce procès-verbal.

Pas de remarque de la part du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de passer au vote

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

[Tarifs cantine scolaire 2024-2025](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Il sollicite l'avis du Conseil sur la revalorisation à appliquer et rappelle les tarifs des années précédentes :

	Tarif 2021-2022	Tarif 2022-2023	Tarif 2023-2024
Niveau Maternelle	3,27 €	3,43 €	3,50 €
Niveau Primaire	3,85 €	4,04 €	4,15 €
Enseignants	4,70 €	4,93 €	5,10 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de maintenir :

- l'abattement de 0,80 € consenti à partir du 3ème enfant inscrit à St Martin de Boscherville,

- la remise de 20 % sur le prix des repas accordée aux familles non imposables, avant déduction, sur présentation du dernier avis d'imposition.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris connaissance des indices de l'INSEE pour les tarifs de cantines scolaires 2024-2025, il semblerait que les augmentations des derniers mois seraient aux alentours de 0.5 % par mois.

Les augmentations effectuées ces dernières années par notre commune représentent 4, 89 %.

Il propose en conséquence une augmentation aux alentours de 4,5-5 % pour cette année.

Les tarifs de l'année 2024-2025 proposés sont les suivants

	Tarif 2024-2025
Niveau Maternelle	3, 65 €
Niveau Primaire	4, 35 €
Enseignants	5, 35 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

[Ecole – Versement des attributions 2024 pour la coopérative scolaire](#)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année un budget est attribué à l'école primaire, d'une part pour les fournitures scolaires et d'autre part pour la coopérative scolaire.

Ces sommes ont été validées lors du vote du budget le 4 avril 2024. Il rappelle que le montant attribué aux fournitures scolaires reste dans le budget communal puisque les factures sont réglées directement par la mairie.

Les sommes attribuées à la coopérative scolaire sont, quant à elles, versées directement à l'école qui en dispose comme elle le souhaite pour financer les voyages, sorties, spectacles et activités tout au long de l'année scolaire.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder au versement, à l'école Simone Veil, des sommes attribuées à la coopérative scolaire, soient :

Niveau maternelle : 2 700 €

Niveau élémentaire : 8 500 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil métropolitain de ce jour, il a été voté la mesure suivante : dès la rentrée de 2024, les abonnés du réseau Astuce pourront prendre le train entre les huit gares de la Métropole sans surcoût. Les scolaires bénéficieront également de la gratuité du réseau Astuce pour les sorties uniquement scolaires.

Pour les communes qui ne bénéficient pas du réseau astuce, des compensations seront faites. Pour St Martin de Boscherville, celle-ci représenterait environ 3 000 €/an au titre de la DSC.

Cette gratuité concerne uniquement les transports pendant les temps scolaires.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement à l'école des sommes allouées à la coopération scolaire pour l'année 2024.

[Salon de peinture et sculpture 2024](#)

En vue de promouvoir le salon de peinture et de sculpture de la commune organisé chaque année, Monsieur le Maire propose de remettre un prix à l'artiste sélectionné par le « jury communal ».

L'artiste a été sélectionné selon un vote à la majorité absolue des élus présents lors du salon.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur la remise d'un prix à l'artiste sélectionné lors du salon de peinture et sculpture 2024, sous forme d'un bon d'achat d'un montant de 200 euros.

Béatrice LEFRANCOIS précise que l'artiste n'étant pas présent lors du vernissage, le bon d'achat n'a pu lui être remis le jour-même. Celui-ci a été contacté afin de savoir quelle enseigne type « Cultura » se situait à proximité de son habitation en Bretagne.

Nous n'avons à ce jour pas eu de réponse de sa part mais dès qu'il l'aura fait, la mairie se chargera de lui transmettre le bon d'achat correspondant.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la remise d'un prix à l'artiste sélectionné lors du salon de peinture et sculpture 2024, sous forme d'un bon d'achat d'un montant de 200 euros.

Remise de bons d'achat aux élèves de CM2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la mairie offre, lors du spectacle de fin d'année, à chaque élève de CM2 un cadeau pour l'entrée en 6ème.

Durant de nombreuses années, les enfants ont reçu un dictionnaire. A l'heure du numérique, ce cadeau ne semblait plus très adapté et a été remplacé l'an dernier par des bons pour achat de livres et fournitures scolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la remise aux élèves de CM2 (15 enfants) de bons d'achat d'une valeur de 25 € à valoir dans la librairie L'Armitière à Rouen.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la remise aux élèves de CM2 (15 enfants) de bons d'achat d'une valeur de 25 € à valoir dans la librairie L'Armitière à Rouen.

USFR (association de football) – Mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de l'association sportive de football (USFR) de bénéficier d'un local afin d'y organiser des réunions de préparation des matchs, stages et autres réunions d'échanges nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition de l'USFR les anciens vestiaires de foot situés sous le bâtiment de la garderie ; mise à disposition régie par un avenant à la convention déjà signée avec l'association pour la gestion et mise à disposition des terrains de football et vestiaires.

Seules 19 personnes simultanées pourront accéder au local.

Quelques menus travaux sont à prévoir notamment une remise en peinture du local (la peinture est fournie au club qui se charge de repeindre le local), la mise en place d'une sortie de secours et une porte anti-panique.

Thierry CHAUVIN précise qu'un bureau d'études s'est déplacé pour vérifier l'absence de traces d'amiante dans ce local.

Alain VEYRONNET demande si la question de la sécurité aux abords des terrains a de nouveau été évoquée.

Thierry CHAUVIN répond que non et précise que les entraînements des plus petits ont désormais lieu à Sahurs.

Fabien GRAS précise que la déchetterie étant désormais fermée le mercredi après-midi, le danger est de ce fait diminué.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Monsieur Maxime HINFRAY, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **approuve la mise à disposition de l'association USFR du local situé sous garderie,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui en découle.**

Sophrologue – Convention de mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une sophrologue qui souhaite bénéficier d'un local afin de dispenser des séances de sophrologie.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de cette professionnelle la salle du rez-de-chaussée de la grange, sur la base de deux fois par mois à compter du mois de septembre 2024, pour un montant forfaitaire annuel de 150€ selon le projet de convention joint.

Alain VEYRONNET indique que dans la convention la résiliation est possible en cas de destruction des locaux. Il suggère d'indiquer que la résiliation sera également possible en cas de vente de la Grange.

Fabien GRAS accepte d'intégrer ce point au sein de la convention.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la mise à disposition de la sophrologue d'un local pour un montant forfaitaire annuel de 150€,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui en découle.**

Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'équiper la commune d'un petit véhicule polyvalent afin de faciliter le travail d'entretien et de soulager le petit tracteur utilisé actuellement par notre agent technique.

Après étude des différentes possibilités, la commission travaux propose de retenir l'offre de la société DUCASTEL à Saint Marie des Champs pour l'acquisition d'un transporteur JOHN DEERE GATOR HPX 815E pour un montant de 25 400,00 €HT (descriptif du véhicule joint).

Monsieur le Maire précise qu'au départ les choix s'étaient portées vers un véhicule type Kangoo électrique. Après réflexion, il apparaît que l'usage de ce véhicule, principalement utilisé pour de multiples travaux d'entretien, celui-ci ne serait pas le plus adapté.

En effet, il est très souvent nécessaire de se garer à proximité de ses interventions sans réellement disposer de beaucoup de place et pas nécessairement à des endroits stabilisés.

Le transporteur John Deere semble plus adapté.

Il s'agit d'un petit tracteur qui dispose d'une cabine, de portes et de chauffage en option.

Ce type de véhicule est moins cher qu'un véhicule électrique qui coûterait environ 50 000 € pour la commune (dont 15 000 € de subvention serait à déduire).

Sylvain GODU estime que le chauffage et les portes, bien qu'étant une option, semblent nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle que le tracteur actuel a 16 ans et qu'il ne dispose d'aucune protection pour le froid, la pluie et le vent.

Il estime quant à lui que ce tracteur est très peu utilisé (1 heure par jour) et que les portes et le chauffage ne lui semblent pas nécessaires. Par ailleurs, les portes sont très larges, ouvrent à l'opposé et ne sont pas très pratiques.

Il précise également que la mairie n'obtiendra aucune subvention de la part du Département de Seine-Maritime pour ce véhicule puisque la voirie n'est pas une compétence des communes.

Il y a tout de même une ambiguïté car la voirie est certes à la charge de la Métropole mais pas les espaces verts.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a déjà soulevé le sujet avec la Métropole Rouen Normandie pour qu'elle pallie ces pertes de subventions éventuelles mais que les réponses semblent relever de l'application des textes.

Gilles LE BOUSSE se souvient que ce sujet a en effet été abordé lors d'un conseil municipal et s'interroge sur les subventions possibles. Il trouve dommage que l'on se soit interrogé sur l'achat d'un véhicule électrique et qu'aujourd'hui on réfléchisse à l'achat d'un véhicule diesel.

Dans l'ère du temps, il lui semble qu'il serait opportun de s'interroger sur l'achat d'un véhicule électrique. Il s'agit aussi d'une question d'affichage.

Thierry CHAUVIN redonne les explications données précédemment et souligne qu'il n'est pas spécialement attaché à une énergie plus qu'à une autre mais qu'il est nécessaire de s'orienter vers le meilleur compromis. Au-delà la question d'affichage, le véhicule « non électrique » semble le plus adapté aux besoins de la commune.

Bertrand DEMEILLIERS indique que le tracteur John Deere est un véhicule 4 roues motrices, plus pratique pour l'utilité que l'on en a, pour la commune.

Lucie DORANGE précise qu'un véhicule type Kangoo ne lui permettra pas de se garer à proximité de ses chantiers.

Sylvain GODU indique que ce véhicule roule à 40 km/h maximum.

Gilles LE BOUSSE s'interroge vraiment sur l'énergie du véhicule que nous allons choisir. Aujourd'hui, est-ce une bonne idée d'acquérir un véhicule diesel alors qu'on nous incite à acheter de l'électrique partout ?

Thierry CHAUVIN indique que des alternatives existent mais qu'elles ne sont pas satisfaisantes.

Lucie DORANGE précise que les premiers renseignements s'étaient portés sur des véhicules électriques de marque GOUPIL. Il s'avère que ces véhicules vieillissent mal et en règle générale, ne passent pas au contrôle technique dès le 1^{er} contrôle pour problème de châssis.

Alain VEYRONNET s'interroge sur les véhicules utilisés dans les golfs.

Monsieur le Maire propose de surseoir à une décision définitive ce soir sur le choix définitif et se contenter de se prononcer sur le budget.

Fabien GRAS indique que le bilan carbone d'un véhicule électrique type Zoé devient favorable à partir de 60 000 km.

Il ajoute qu'il faut vérifier si ce type de véhicule en version électrique peut tracter une remorque.

Alain VEYRONNET aimerait savoir si le même type de véhicule (tracteur John Deere) existe en version électrique.

Monsieur le Maire indique que l'étude sera différente quand il s'agira de changer le véhicule Kangoo mais au vu de l'utilisation qui est faite de ce tracteur, l'impact écologique est faible.

Aurélie LEFEBVRE propose au conseil de prendre une délibération sur un montant et non un type de véhicule ce qui permet de trouver des alternatives qui répondraient à l'ensemble des critères.

Monsieur le Maire estime que cette proposition est pertinente et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'acquisition d'un véhicule de type transporteur JOHN DEERE GATOR (ou équivalent) pour un montant maximum de 30 000 €HT,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,**
- **confirme l'inscription de la dépense au budget primitif 2024.**

Extension de la maison médicale – Mission étude de faisabilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de plusieurs professionnels d'intégrer les locaux de la maison médicale de notre commune afin d'y exercer leur activité. Il propose de confier à un architecte une mission d'étude de faisabilité afin de visualiser le potentiel des surfaces disponibles et la manière d'accéder à l'étage, tout en ayant l'impact financier.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le lancement de l'étude de faisabilité d'extension de la maison médicale pour un montant maximum de 5 000 € HT.

Etant précisé que ce sujet a déjà été évoqué. L'architecte a déjà commencé à prendre des mesures. Il est notamment question de trouver une solution pour installer un ascenseur en extérieur qui permettrait de perdre le moins de place à l'intérieur et engendrerait moins de nuisances pour les professionnels en place durant la période des travaux.

La mission confiée à l'architecte aura le mérite de nous donner toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour nous permettre de prendre une décision.

L'Architecte des Bâtiments de France a été contacté afin de lui exposer le projet et précisément d'obtenir un avis sur la pose de fenêtres pour apporter de la lumière naturelle. Celui-ci a déjà donné un accord de principe en prenant la référence de l'ouverture qui a été réalisée pour le 3^{ème} cabinet de dermatologie.

Quelqu'un précise que des échos négatifs au sujet de ces travaux lui sont revenus dont les professionnels de santé sont à l'origine.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu aussi ce type d'échos mais il précise que les professionnels en place semblent surtout inquiets des nuisances que ces travaux pourraient engendrer car à l'origine, l'ascenseur était prévu à proximité de la salle d'attente des médecins généralistes. Ce qui ne serait plus le cas. Il rappelle aussi que cette extension est liée à leur propre demande pour y installer un médecin généraliste supplémentaire.

Seulement, la seule possibilité reste l'aménagement de l'étage qui implique la mise en place d'un ascenseur et que financièrement, il semble nécessaire de mutualiser cet investissement.

Il précise qu'il se dit souvent beaucoup de choses et qu'il est nécessaire de prendre assez souvent du recul. Thierry CHAUVIN ajoute que pour ces travaux, la commune n'obtiendra aucun financement.

Sylvain GODU précise que les surfaces disponibles à l'étage au-dessus des kinésithérapeutes sont d'environ 120 m² au sol et 100 m² habitables.

On peut considérer que l'équivalent de 6 cabinets de 15 m² seraient aménageables mais en sachant qu'une demande d'une surface plus conséquente a été faite. L'idée étant d'optimiser l'occupation de toutes les surfaces qui seront à aménager.

Cette étude de faisabilité permettra précisément de définir les surfaces et les loyers récupérables.

Alain VEYRONNET s'interroge sur le monte-personne du pôle 2 qui ne fonctionne pas très bien.

Thierry CHAUVIN indique qu'effectivement au début, il y a eu des problèmes mais que désormais ceux-ci deviennent plus rares. Mais il ajoute qu'il est plutôt prévu l'installation d'un ascenseur plutôt qu'un monte-personne.

Le coût d'installation n'est pas beaucoup plus élevé. La différence tient dans les frais d'entretien des machines.

Gilles LE BOUSSE qui a le pouvoir de Catherine LOUSET souhaite partager son message : Celle-ci n'est pas contre cette étude et estime justement que celle-ci est bénéfique pour y voir plus clair notamment concernant la circulation et le stationnement qui s'intensifie depuis l'ouverture du cabinet médical. Elle estime que c'est un point important qu'il faut prendre en compte.

Thierry Chauvin rebondit sur ces éléments en disant que cela plaiderait en faveur des surfaces un peu plus importantes qui minimiseraient le nombre de praticiens.

Le conseil en prend note et il est proposé de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le lancement de l'étude de faisabilité d'extension de la maison médicale pour un montant maximum de 5 000 €HT,**
- **autorise Monsieur le Maire à confier la mission à un architecte,**
- **confirme l'inscription de la dépense au budget primitif 2024.**

[Transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole Rouen Normandie](#)

Projet de délibération sollicité par la Métropole Rouen Normandie

VU

- Le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 et suivants, L 5217-2 et L 5217-5,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- Le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »

CONSIDERANT :

- que les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines ont été mis à disposition de plein droit à compter de la création de la Métropole Rouen Normandie puis transférées dans le patrimoine de la métropole un an après la date de la première réunion du conseil soit le 9 février 2016 ;
- que ce transfert a été constaté par procès-verbal en date du 18 octobre 2016 ;
- qu'il convient de réitérer les termes de ce procès-verbal de transfert dans le cadre d'un acte authentique et de constater conjointement le transfert des voiries de la commune figurant dans le tableau ci-joint,
- que ce transfert interviendra à titre gratuit aux termes d'un acte de transfert conformément aux dispositions de l'article L 3112-2 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques,
- que les frais de toute nature seront à la charge de la Métropole,

La Métropole Rouen Normandie nous demande de valider le nom des rues à cadastrer.

Il n'y aura aucune incidence pour la commune et nous n'avons pas le choix que de valider ce transfert.

Aurélié LEFEBVRE précise que certaines voiries n'ont pas été cadastrées. Le premier transfert concerne ces voiries. D'autres transferts seront faits dans les prochains mois.

Gilles LE BOUSSE demande quelle est l'emprise de la voirie.

Monsieur le Maire lui précise que l'emprise est de mur à mur (limites des propriétés privées).

Alain VEYRONNET ajoute que l'entretien des caniveaux appartient à la commune.

Thierry Chauvin confirme que les caniveaux sont effectivement compris entre les murs.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **constate** le transfert définitif des voiries figurant dans le tableau ci-joint au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financière,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant.

Questions diverses :

- Travaux de la mairie.

Le chantier se passe très bien. Le planning est respecté.

Alain VEYRONNET demande quand seront achevés les travaux.

Sylvain GODU indique que la première phase des travaux (extension de la mairie) sera terminée courant juillet). Le déménagement des bureaux administratifs dans la nouvelle partie aura lieu fin août pour une reprise de la 2^{ème} phase du chantier en septembre (réhabilitation de la mairie puis extension de la garderie).

La totalité du chantier sera terminée en mars 2025.

Sylvain GODU ajoute que des plus-values et des moins-values seront présentées quand le chantier sera plus avancé.

- Projet salle des fêtes

Sylvain GODU informe le conseil qu'un appel d'offres a été lancé ces dernières semaines et que l'analyse reprendra courant septembre lors d'une commission d'appel d'offres.

- Chaufferie bois

Fabien GRAS et Aurélie LEFEBVRE ont finalisé le dossier de demande de subvention. Celui-ci sera présenté par la Métropole Rouen Normandie à l'ADEME le 5 juillet 2025. L'appel d'offres devrait être lancé courant juillet.

En parallèle, nous réfléchissons aux solutions proposées pour la fourniture du bois. Nous avons rencontré une entreprise.

Un aménagement à l'emplacement du stockage du sel pourrait être fait pour stocker le bois déchiqueté. Nous avons besoin d'environ 300 m3 de bois par an.

Sylvain GODU précise que la quasi-totalité de ce bois pourra être en circuit-court.

Alain VEYRONNET demande quel est le temps de séchage nécessaire.

Fabien GRAS indique qu'après déchiquetage, il est nécessaire de le laisser sécher 6 mois.

Selon les estimations, le coût du bois reviendrait à 7 000 € par an.

- Vestiaires de foot

Thierry CHAUVIN informe le conseil que le plafond d'un des vestiaires de foot sera remplacé par du bois type OSB. Le coût de cette intervention est de 2 907, 60 € TTC.

- Pose du panneau pour la construction de la caserne des pompiers

Thierry CHAUVIN informe le conseil que la cérémonie de la pose du panneau de chantier pour la construction de la caserne des pompiers aura lieu le mercredi 19 juin 2024 à 14h00.

- Implantation des jeux d'enfants

Thierry CHAUVIN s'interroge sur l'emplacement de la future aire de jeux des enfants.

Sylvain GODU indique que l'emplacement avait été étudié et il doute que la plateforme puisse être déplacée comme bon nous semble.

Aurélie LEFEBVRE indique que les travaux devraient démarrer vers la mi-juillet.

- Pylône téléphonique

L'étude est toujours en cours. Seul un pylône devrait être installé.

- Point financier

Pas d'information particulière. Les demandes de versement des subventions partielles vont être effectuées prochainement.

Un accord pour la subvention/aide pour l'intervention sur les pinacles de l'abbaye a été réceptionné récemment en mairie.

- Elections législatives

Thierry CHAUVIN nous informe qu'il a été contacté pour un soutien de Jean DELALANDRE afin d'obtenir des soutiens supplémentaires.

Celui-ci y a répondu dans la négative estimant que notre conseil étant apolitique, il ne souhaitait donner son soutien à aucun candidat.

Il nous transmettra la copie du mail.

Gérard LESEUL a lui, choisi, de contacter les élus directement.

- Horaire conseil

Est-ce que l'horaire des réunions de conseil vous convient ?

Ne devrait-on pas le faire plus tôt ?

- ASA (Association syndicale autorisée)

Des difficultés de fonctionnement se présentent dans cette association depuis déjà quelques années.

Une assemblée générale a eu lieu lors de laquelle, Sylvain GODU, représentant la commune n'était pas invité.

Des décisions ont été prises lors de cette assemblée générale (appel de 5€/ha pour chaque propriétaire de terrain à proximité des fossés gérés par l'ASA).

Ces décisions n'ont pas été suivies d'effet, ce que déplore certains élus. Cependant, il est à noter qu'aucun travaux n'a été entrepris.

Par ailleurs, notre commune n'a pas fourni le tableau listant les propriétaires des terrains afin d'appeler les cotisations. Ce qui nous a valu quelques remarques. Seulement la raison est assez simple puisque les derniers relevés du cadastre ne sont pas encore accessibles pour permettre l'identification des propriétaires, associée au numéro de parcelle.

Certaines parcelles ont été reprises, il y a quelques années, par le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande.

Sylvain GODU indique que la Préfecture avait, semble-t-il, demandé la dissolution de l'association puisqu'elle n'a aucune activité. Alors que l'association dispose de fonds d'environ 40 000 € et que des travaux sont attendus dans plusieurs communes.

Elle dispose donc de moyens financiers pour mener les missions qui lui incombent mais qu'il y aurait besoin de redonner un nouvel élan à cette association.

Il est donc nécessaire que des personnes s'en occupent mais c'est assez compliqué.

- Porte-vélos

Alain VEYRONNET demande quand seront installés les porte-vélos.

Thierry CHAUVIN indique que c'est un point qu'il faut revoir avec le pôle de proximité et que c'est un sujet qui mérite effectivement d'aboutir.

- Loyers des professionnels de santé

Alain VEYRONNET indique que les professionnels de santé semblent inquiets des différentes augmentations de loyers.

Thierry CHAUVIN lui indique que deux personnes ont été reçues, il y a quelques mois, sur ce sujet au nom d'un certain nombre de professionnels.

La réalité est qu'effectivement, les révisions successives ont naturellement produit des augmentations de loyers. Cependant, ces augmentations nous concernent tous et particulièrement les collectivités qui n'ont pas bénéficié des plafonds qui ont été mis en place pour les particuliers.

Thierry Chauvin explique qu'il leur a été demandé si certains professionnels étaient en difficulté et il précise qu'elles ne souhaitaient pas que leur demande soit individuelle.

Il leur a été précisé que les baux étaient individuels, qu'en cas de difficulté « individuelle », la commune pourrait soutenir au cas par cas les activités qui en auraient besoin. Comme cela avait été le cas au tout début de certaines activités.

Cette réunion a permis de rappeler la difficulté concernant l'assurance des espaces communs qui ne sont pas assurés par les professionnels de santé et précisément sur le pôle 1. Les baux mériteraient certainement un avenant mais il n'est pas normal que les espaces communs, utilisés par l'ensemble des professionnels de santé, ne soient pas assurés par leur soin.

Si la commune a une assurance pour l'ensemble du bâtiment, ce n'est qu'en qualité de bailleur. Chaque professionnel devrait assurer sa partie privée mais aussi les parties communes.

Aucune des personnes présentes n'a souhaité fermer la discussion et tous ces échanges ont été l'occasion de lister tous les sujets. Il a été précisé que des économies sont possibles sur la partie exploitation (lumière allumée le week-end, chauffage et fenêtres ouvertes, box internet à mutualiser, etc.), voire la suppression des frais de gestion.

Thierry Chauvin rappelle qu'à l'origine, il était prévu que l'ensemble devait faire l'objet d'un bail unique mais que cela n'a pas été possible au moment, car les locataires ne se connaissaient pas. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et peut être que ce serait une solution.

Fabien GRAS va contacter Energie Métropole pour vérifier leur consommation d'électricité qui semble tout de même élevée dans ce bâtiment neuf et bien isolé.

Fin de séance à 22h55

The image shows several handwritten signatures and stamps in blue ink. On the left, there are several cursive signatures, some of which appear to be 'Jean', 'Fabien', and 'Thierry'. In the center, there is a circular stamp with the text 'LE SAINT MARTIN DE BOSCHERELLE' around the perimeter. To the right of the stamp, there are more signatures, including one that looks like 'Fabien' and another that is more stylized. The signatures are scattered across the page, with some overlapping.